

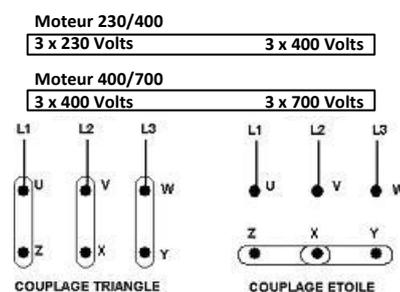
Pompe de surface

Mode d'emploi

Nous vous remercions pour votre choix de pompe de surface et vous félicitons d'avoir sélectionné du matériel de qualité supérieure. Nous vous invitons à parcourir cette notice avant de réaliser l'installation.

Avant de procéder à l'installation proprement dite de votre pompe de surface, voici quelques points que nous aimerions porter à votre attention et vous invitons à respecter :

- La pompe sera bien adaptée au travail à réaliser (voir votre fournisseur).
- La pompe doit être posée de niveau et convenablement fixée.
- La pompe sera posée le plus près possible de l'eau à pomper.
- La canalisation d'aspiration sera souple (PEHD) ou rigide, parfaitement étanche et de section égale ou supérieure à l'orifice de la pompe (**jamais plus petit**). Cette canalisation ne pourra en aucun cas infliger quelque contrainte que ce soit sur l'orifice de la pompe de même que la canalisation de refoulement qui sera de section quelconque, souple ou rigide.
- La canalisation d'aspiration sera **toujours** en pente légère vers le liquide à pomper et ce à partir de l'orifice d'aspiration de la pompe.
- Aucun dos d'âne n'est toléré (à moins de prévoir l'installation d'un organe de remplissage au point haut) et la hauteur d'aspiration sera de maximum 8 mètres (à confirmer en fonction du type de pompe).
- Le moteur électrique de la pompe sera alimenté par une tension identique à celle indiquée sur la plaque signalétique du moteur.
- La pompe doit être protégée efficacement par un disjoncteur magnétothermique réglable à l'intensité maximum absorbée par le moteur. Cette valeur en Ampères est indiquée sur la plaquette caractéristique de la pompe.
- La prise d'alimentation électrique sera adaptée au moteur de la pompe et équipée d'une prise de terre conforme. Les conducteurs électriques d'alimentation de cette prise seront de section suffisante et les fusibles seront en rapport avec l'intensité absorbée par le moteur.
- En cas de pompe avec moteur triphasé 230/400 ou 400/700 Volts, vérifier soigneusement la position des barrettes dans la boîte à bornes du moteur qui doivent être posées comme sur le schéma ci-contre (à titre d'exemple).
- En cas de pompe avec moteur triphasé 230/400 ou 400/700 Volts, veiller au sens de rotation du moteur qui peut être inversé en permutant deux des trois fils d'alimentation du moteur dans la prise de courant.
- En cas de pompe non-autoamorçante, un clapet de pied crépine au bout de la conduite d'aspiration est obligatoire. Avant la mise en marche de la pompe, la canalisation d'aspiration et le corps de pompe seront totalement remplis du liquide à pomper.
- En cas de pompe autoamorçante, la pose du clapet de pied est facultative mais fortement recommandée. Il ne faut alors remplir totalement que le corps de pompe de liquide.
- Une pompe ne peut jamais fonctionner à sec. Veillez donc à toujours la remplir de liquide à pomper avant la mise en marche.
- Les pièces d'assise et de corps de pompe endommagées par le gel, les orifices d'aspiration et de refoulement et tout autre partie altérée par des chocs ne seront pas couverts par la garantie de même que les pièces abîmées par la rotation à sec de la pompe.
- Si une pompe reste inutilisée pendant une période de ± 2 semaines ou plus, vérifier à l'aide d'un tournevis sur le bout d'arbre côté ventilateur que l'axe de la pompe tourne librement avant toute remise en marche.
- Toute dérogation à la présente notice entraîne l'annulation de la garantie.
- **Toujours prendre les précautions nécessaires afin de réaliser l'installation dans des conditions de sécurité adéquates !**



NE JAMAIS FAIRE FONCTIONNER VOTRE POMPE A SEC !!

Attention, la rotation à sec peut également se produire si le liquide ne peut pas arriver dans la pompe, à cause d'obturation de la crépine d'aspiration par des papiers, des algues, de la boue, etc.